

les commissaires de la France à la fin de leur note du 9 avril, adressée au gouvernement suprême de la République.

“ Le C. général Diaz, agissant avec la circonspection d'un soldat, plaça ses postes avancés au fortin, point intermédiaire entre Cordova et Orizaba; les français qui occupaient ce dernier point s'en retirèrent, mais, dans la soirée du 19, l'armée française, au lieu de continuer son mouvement au de là de Paso Ancho, est sortie au contraire de Cordova pour combattre la force avancée du C. général Diaz, et a occupé le jour suivant la place d'Orizaba que j'avais évacuée la nuit précédente, parceque cette évacuation entraînait dans mon plan d'opérations.

“ La conduite de l'armée française, tant à Cordova qu'à Orizaba, a été qualifiée diversement par différentes personnes, sous ses phases diverses; mais il est certain que cette armée occupe hostilement la dernière de ces localités, et qu'elle continue à provoquer et à soutenir, par les armes, la rébellion des méchants (malvados), contre le gouvernement légitime, suivant qu'il résulte de l'imprimé original que j'annexe sous le numéro 7, et qu'a publié le traître Almonté, infâme instrument des faits honteux dont est aujourd'hui témoin le peuple mexicain.

“ La guerre, donc, est commencée et continuera indubitablement avec toutes ses horreurs; ce que j'annonce au citoyen ministre pour la connaissance du citoyen président.

“ Liberté et Réforme.—Quartier général à Aculzingo, le 22 avril 1862.

“ Signé, I. ZARAGOZA.

“ Au citoyen ministre de la guerre.”

ANNEXE NUMERO 1.

CORPS D'ARMÉE D'ORIENT.

Général en chef.—Bataillon de garde nationale de Cordova.

“ Le 14 du courant, le citoyen administrateur des revenus de Cordova m'a communiqué qu'il avait l'ordre de fournir des ressources aux forces du canton. Le même jour, je partis pour les villages afin d'organiser ces ressources: il en a été réuni quelques unes, et si je ne vous en donne pas une note détaillée, c'est parceque, aujourd'hui-même, cette localité a été envahie par les français, ce qui a fait sortir violemment la force pour différens points et, en ce moment, je n'ai point encore reçu les rapports.

“ Les français sont retournés à Cordova en laissant au citoyen alcalde l'ordre de ne pas fournir de secours aux forces du gouvernement suprême, sous peine d'être personnellement responsable de tout ce que pourra fournir le village.

“ Je vous prie d'avoir la bonté de me dire à quel point je dois me présenter pour les armes, car le citoyen chef politique de Cordova me dit qu'elles doivent arriver à Huatusco.

“ Liberté et indépendance.—Coscomatépec, 17 avril 1862.

“ Signé, F. TALAVERA.

“ Au citoyen général en chef de l'armée d'Orient. Ixtapa.”

ANNEXE NUMERO 2.

M. Zaragoza, plaçait ici le manifeste à la Nation des plénipotentiaires français, que nous avons déjà inséré ci-dessus.

ANNEXE NUMERO 3.

CORPS D'ARMÉE D'ORIENT.

Général en chef. — Corps expéditionnaire au Mexique. — Etat major général. — Section 3^e.

Excellence.

“ Je reçois à l'instant la communication de V. E., datée d'hier, dans la quelle vous m'apprenez votre arrivée à l'*Ingenio*, et vous me demandez le jour où les forces de mon commandement désoccuperont cette ville.

“ En conséquence, je dois déclarer à V. E. que, le 19 au soir, cette localité sera complètement évacuée par nos troupes et par notre matériel.

“ Dieu garde V. E. nombre d'années.

“ Orizaba, 13 avril 1862.

“ Signé, *Le comte de REUS.*

“ A. S. E. M. Ignacio Zaragoza.”

ANNEXE NUMERO 4.

CORPS D'ARMÉE D'ORIENT.

Général en chef.

Bien que MM. les commissaires de la France aient été les premiers à rompre les préliminaires de paix convenus à la Soledad, le 19 février dernier, je permets, par un pur devoir d'humanité, que les ma-

lades de l'armée de cette puissance existant à Orizaba restent à l'hôpital ; mais ils sont en sûreté sous la sauvegarde et la loyauté de l'armée mexicaine, et il n'est pas besoin, par conséquent, qu'ils soient gardés par aucune force de leurs nationaux ; j'espère donc que S. E. le général en chef des troupes françaises résidant à Cordova fera retirer l'escorte à la quelle je me réfère, en lui donnant l'assurance de ma considération personnelle.

“ Liberté et Reforme. — Quartier général à l'*Ingenio* le 17 avril 1862.

“ Signé I. ZARAGOZA.

“ A. S. E. le général en chef de l'armée française, Cordova.”

ANNEXE NUMERO 5.

Le soussigné, plénipotentiaire de S. M. l'empereur des français, a l'honneur d'informer M. le général en chef de l'armée d'Orient, qu'en vertu d'ordres de S. M. l'empereur, il a remis le commandement du corps expéditionnaire à M. le général comte de Laurencez, qui est exclusivement chargé de la direction des opérations militaires.

“ Cordova, 17 avril 1862.

“ Signé, JURIEN.

“ A. M. le général en chef de l'armée d'Orient.”

ANNEXE NUMERO 6.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE AU MEXIQUE.

Cabinet du général en chef.

Cordova, 17 avril 1862.

En réponse à la lettre que M. Zaragoza a écrite, sous la date du 18 avril, à MM. les plénipotentiaires français, le général en chef du

corps expéditionnaire au Mexique affirme qu'il n'a laissé aucune garnison à Orizaba, avec les malades, ni aucun homme valide, si ce n'est quelques infirmiers pour les soigner.

Depuis qu'on a laissé là les malades, un certain nombre d'entre eux ont dû aller mieux, et c'est là ce qui a pu faire croire au général Zaragoza qu'on avait laissé une garde avec eux.

Le général en chef du corps expéditionnaire français prie M. le général Zaragoza d'accepter l'assurance de sa considération distinguée.

“ Signé, *Général comte de LAURENCEZ.* ”

ANNEXE NUMERO 7.

MANIFESTE D'ALMONTÉ.

Le général Juan N. Almonté aux mexicains.

Compatriotes !

Il y a plusieurs jours que je désirais vous adresser la parole pour vous instruire de l'objet de ma venue dans la République ; mais la circonstance qu'un armistice était pendant et celle que je me trouvais sous la protection des armes françaises ne me permettaient pas de parler, et j'ai dû attendre l'opportunité pour le faire. *Aujourd'hui que les représentans de la France, se chargeant de la situation, manifestent les véritables désirs des gouvernemens alliés*, je crois de mon devoir de rompre le silence que j'avais gardé contre ma volonté et qui a donné lieu à ce que les ennemis de l'ordre en abusassent pour publier des proclamations apocryphes.

En revenant donc au sein de la patrie, je vous dirai que je ne viens animé d'autre sentiment que celui de contribuer à la pacification de la République et de coopérer à l'établissement d'un gouvernement national, véritablement d'ordre et de moralité, qui fasse cesser pour toujours l'anarchie, et qui donne des garanties suffisantes

pour l'existence et les propriétés, tant des nationaux que des étrangers.

Étranger à la lutte sanglante qui a déchiré pendant tant d'années notre beau pays, en scandalisant le monde entier, au point d'appeler sérieusement l'attention des grandes puissances occidentales d'Europe, mes efforts tendront toujours à procurer la réconciliation de nos frères, et à faire disparaître parmi eux les haines et les discordes. Heureusement, pour remplir un objet aussi noble, je n'ai à désirer aucune vengeance, à demander aucune récompense. Suffisamment rémunéré par la nation pour les services qu'il était de mon devoir de lui rendre *avant et depuis* son indépendance, ma seule aspiration est aujourd'hui de pouvoir lui offrir le dernier et le plus important de ces services, avant de descendre au tombeau, en lui procurant la paix dont elle a manqué depuis si longtemps.

D'autre part, ayant motif pour connaître, comme je les connais, *les désirs des gouvernemens alliés* et spécialement ceux de S. M. l'empereur des français, désirs qui ne sont autres que de voir établir, dans notre malheureux pays, et par nous mêmes, un gouvernement solide, de paix et de moralité, pour faire disparaître le pillage et le vandalisme qui règnent aujourd'hui dans tous les angles de la République, et pour que le monde commercial puisse jouir des avantages immenses que lui offre notre pays si fertile par ses richesses naturelles et sa situation géographique, j'ai dû m'empresser d'y venir, pour vous expliquer ces saines intentions qui impliquent, d'un autre côté, l'idée philanthropique d'assurer pour toujours l'indépendance, la nationalité et l'intégrité du territoire mexicain.

Pour l'établissement, donc, d'un nouvel ordre de choses, vous devez vous confier à la coopération efficace de la France dont l'illustre souverain fait toujours sentir sa bienfaisante influence partout où il faut faire prévaloir une cause juste et civilisatrice.

Mexicains ! *Si mes honorables antécédens, si mes services rendus à la patrie, tant dans la lutte glorieuse de notre indépendance que dans la direction de sa politique, aux époques diverses où j'ai fait partie de notre cabinet et où j'ai représenté la nation à l'étranger ; si tout cela, je le répète, peut me faire mériter votre confiance ; joignez vos efforts aux miens et tenez pour certain que nous obten-*

drons très promptement l'établissement d'un gouvernement tel qu'il convient à notre caractère, à nos besoins et à nos croyances religieuses. Ainsi vous l'assure votre compatriote et meilleur ami.

“ Cordova, 17 avril 1862.

Signé, *Juan N. ALMONTÉ.*

NUMERO XIV.

Lettre de M. Colson, médecin en chef du corps expéditionnaire français à M. le général Zaragoza, relativement aux malades laissés à Orizaba.

Orizaba, 19 avril 1862.

Monsieur le général.

En ma qualité de docteur médecin de l'hôpital français établi à Orizaba, et comme chargé, en même temps, des relations politiques avec les autorités mexicaines, j'ai l'honneur de vous prier de me faire savoir s'il vous serait agréable d'avoir une entrevue avec moi ; et au cas où votre réponse serait affirmative, je vous prie de me faire connaître l'heure et le lieu qu'il vous plaira de fixer à cet effet.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur le général, votre humble et dévoué serviteur.

Le médecin directeur en chef de l'hôpital français d'Orizaba.

Signé, COLSON D. M.

NUMERO XV.

Réponse de M. le général Zaragoza.

CORPS D'ARMÉE D'ORIENT.—GÉNÉRAL EN CHEF.

En réponse à votre note que je viens de recevoir, il m'est agréable de vous faire savoir que, ce soir, à trois heures, je serai disposé à vous recevoir à mon domicile.

Recevez l'assurance de mon estime particulière.

“ Liberté et Réforme.—Quartier général à Orizaba, le 19 avril 1862.

“ Signé, I. ZARAGOZA.

“ A Monsieur le médecin en chef de l'hôpital militaire français dans cette ville.”

NUMERO XVI.

Proclamation de M. de Laurencez.

“ Mexicains !

“ Malgré les assassinats commis contre mes soldats, et les proclamations du gouvernement de Juarez excitant à ces attentats, je voulais remplir fidèlement, jusqu'au dernier moment, les obligations contractées par les plénipotentiaires des trois puissances alliées. Mais j'ai reçu du général Zaragoza une lettre par laquelle la sûreté de mes malades, laissés à Orizaba sous la garde des conventions, était indignement menacée.

Devant de pareils faits, il n'y avait pas à hésiter ; je dus marcher sur Orizaba pour protéger mes malades menacés par un aussi vil attentat.

La nation mexicaine ne devra pas s'en inquiéter, car la guerre n'a été déclarée qu'à un gouvernement inique qui a commis contre mes compatriotes des outrages inouis dont, croyez-moi, je saurai obtenir la réparation convenable.

Orizaba, 20 Avril 1862.

Le général en chef du corps expéditionnaire au Mexique.

LE COMTE DE LAURENCEZ.

NUMERO XVII.

PRONUNCIAMIENTO D'ORIZABA.

Acte dressé dans la ville d'Orizaba, proclamant le plan sauveur de la nation mexicaine.

Dans la ville d'Orizaba, le 20 du mois d'avril de l'an 1862, se sont réunis les chefs, officiers et habitans dont la signature est au bas du présent acte ; les quels, après avoir pris connaissance des proclamations publiées dans la ville de Cordova par S. E. le général en chef des troupes françaises et le général Juan N. Almonté, *bénémerito* de la patrie, voyant que, contrairement aux déclarations des ennemis de l'ordre, l'indépendance de notre chère patrie loin de courir des dangers, s'affirme au moyen de la coopération des forces françaises qui viennent aider à l'établissement d'un gouvernement d'ordre et de moralité, ont résolu d'adopter le programme politique suivant.

Art. 1^o L'autorité du prétendu président de la République, M. Bénéto Juarez est méconnue.

Art. 2^o S. E. M. le général Juan N. Almonté est reconnu comme chef suprême de la dite République, et des forces qui adhéreront au présent plan.

Art. 3^o La dite Excellence, M. le général, est amplement autorisé à entrer en arrangement avec les chefs des forces alliées qui se trouvent actuellement sur le territoire de la République, et à convoquer une assemblée nationale qui, prenant en considération la situation déplorable dans laquelle se trouve le pays, déclarera quelle est la forme de gouvernement qu'il sera le plus convenable d'y établir, afin de couper court dans sa racine à l'anarchie, procurer aux mexicains la paix et l'ordre qu'ils désirent depuis si longtemps, et réparer les pertes énormes qu'ils ont souffertes durant la guerre civile qui a, pendant tant d'années, désolé la République entière.

Art. 4^o On portera à la connaissance de S. E. M. le général Juan N. Almonté, le présent acte, et on lui manifestera en même tems la foi entière dans laquelle sont les soussignés, que S. E. ne refusera pas, dans une occasion aussi solennelle, ses services à la patrie qui en a besoin, avec urgence, aujourd'hui plus que jamais.

Et, après ratification des dits articles, ils ont signé le présent acte, à la date précitée, en décidant qu'une commission nommée dans le sein de cette réunion ira en donner connaissance à S. E. M, le général en chef des troupes françaises, comte de Laurencéz.

José M. Fernandez, Joaquin D. Caballero, Antonio Seoane, juge de première instance ; José Manuel Tornel, Francisco Mariscal, Juan Martinez, Lic. Domingo Ravelo, Rafael Hernandez, Antonio Thixéyra, Florencio Maria Avila, Pascual Hega, Pablo Reyes, Juan P. Vanegas y Flores, José Maria Alva, commandant de bataillon ; Cipriano Madrid, Joaquin Gonzalez Romanos, J. Julian Romanos, P. Mateos Rico, Francisco Barranco, Carlos M. de la Vega, José Ignacio Aguilar, Luciano Lopez, T. Villalva, Antonio Florencio Carbajal, Ildefonso Franco, Feliciano Lopez, Juan Fernandez, Dionisio Merino, Miguel Hernandez, Cristobal Perez, Bafael Victoria, José Maria Balderrama, Aurelio Reyes, José de la Luz Osorio, Miguel Mendez Corro, R. Valverde, Eugenio Bueno, Angel Meneses, José Jacinto Trujillo, Miguel Barrera, A. Bustamante, Tomás Martinez, capitaine d'infanterie ; Cristobal Mateos Rieo, lieutenant d'infanterie ; Matías Guzman, sous-lieutenant d'infanterie ; Joaquin Mendizabal, lieutenant-colonel de l'armée ; Prospero Campo, lieutenant du 5^{ème} bataillon de ligne ; Joaquin franco, capitaine ; Juan Jimenez, José Maria Cortés, alférez ; José Maria Carrillo, capitaine ; Gabriel Mendez, José Manuel Gonzalez, sous-lieutenant ; Rafael Rodriguez, Joaquin Carrillo, Ignacio Ocaña, Juan Cortés, Francisco Morgado, José M. Cortés, Joaquin Cortés, Matías Jimenez, Manuel Dias, Marcelino Moraall, lieutenant-colonel ; Blas R. Quintana, Manuel Ferruz, José M. Sosa, Agustin Dominguez, Joaquin Rosas Bravo, José Maria Corte, Joaquin Saloguren, José Maria Sesma, Joaquin Chillas, Francisco Diaz, Luis Pozo, Antonio Reyes, Rafael Ramires, Miguel Oortigoza, Agustin Mendez, Darío Ortiz Octaviano Diaz Ordaz, Crespín Suarez, F. Salmeron, Paulino Alvarez, German Celiz, José Pozos, Miguel Pala-

cios, Miguel Islas, Juan Vallejo, Saturnino Valiente, Antonio García, Julian Sanchez, Felipe Aguilar.

NUMERO XVIII.

Supposition de signatures.

Le *siglo* du 1^{er} mai contenait les deux communiqués suivans, sur lesquels le *Trait-d'Union* a cru devoir faire les observations qu'on va lire :

“ Il résulte de ces communiqués qu'il se publie à Orizava, depuis le 23 avril, un nouveau journal qui a pour titre : *El verdadero Eco de Europa*, et qui semble être l'organe de l'expédition française comme l'*Eco de Europa* était l'organe de l'expédition espagnole.

“ Il en résulte encore que le *Verdadero Eco de Europa* a dû publier le plan de *pronunciamiento* avec d'autres signatures que celles qui nous sont parvenues à Mexico, car nous ne trouvons, dans ces dernières, aucune de celles des personnes qui protestent contre l'abus qu'on a fait de leurs noms.

“ Voici les communiqués ; nous commençons par les Mexicains : ”

—MM. les rédacteurs du *Siglo XIX*.—Mexico.—Cordova, 24 avril 1862.—Messieurs, nous avons vu aujourd'hui, dans le numéro 1 du *Verdadero Eco de Europa*, la copie de l'acte de *pronunciamiento* dressé, dans cette ville, le 19 du courant. Comme nos signatures y figurent par supposition, et que nous ne nous sommes même pas approchés du lieu où ce *pronunciamiento* s'est fait, nous vous prions, et nous vous autorisons amplement à cet effet, de vouloir bien démentir ce fait aussi faux qu'abusif, dans les colonnes de votre estimable journal.

Nous vous serons très reconnaissans de cette faveur.—*Leonardo Figarola*.—*J. A. Nieto*.—*L. M. Hernandez*.—*Dolores Benitez*.”

—Puis viennent les espagnols :

—MM. les rédacteurs du *Siglo XIX*.—Mexico.—Cordova, 24 avril 1862.—Messieurs.—Hier, nous avons vu, dans le numéro 1 du *Verdadero Eco de Europa*, journal qui se publie à Orizaba, la copie de l'acte dressé dans cette ville, le 19 du courant, sous les auspices des forces françaises. Il implique la méconnaissance du gouvernement constitutionnel, et renferme d'autres points de pure politique auxquels, en notre qualité de sujets étrangers, nous avons été bien loin de prendre part. Mais, malgré notre neutralité, nos signatures apparaissent, par supposition, dans cet acte, et, sur ce fait, commis à l'ombre des armes françaises, nous allons nous expliquer loyalement et franchement, pour ne pas démentir notre caractère espagnol.

Lorsque l'*Eco de Prim*, comme l'appelle aujourd'hui le *Verdadero Eco de Europa*, a dit que M. le représentant de la France avait manifesté au nôtre, dans la conférence du 9, le plan d'établir au Mexique un empire auquel doit être appelé le prince Maximilien d'Autriche, ni S. E. M. de Saligny, ni aucune autre personne en son nom, n'a osé le démentir. Nous sommes donc dans notre droit pour croire que l'*Eco de Prim* a dit la vérité et que ce ne sont pas *des partisans mal intentionnés* qui ont tenté de propager ces rumeurs. Nous nous référons à l'injure que ces paroles renferment contre M. le comte de Reus, et qu'on ait bien pour entendu que nous n'examinons pas la question politique qui ne nous appartient pas. Nous faisons allusion à la question de nationalité, parcequ'en notre qualité d'espagnols, nous croyons de notre devoir de repousser tout ce qui insulte notre représentant, quel que soit le drapeau qui protège celui qui profère l'insulte. Personne n'est autorisé à blâmer la conduite de M. le comte de Reus, tant que notre patrie et l'Angleterre, désormais déliées de la Convention de Londres, ne condamneront pas la démarche de leurs agens. C'est alors que nous saurons si l'*Eco de Europa* fut l'*Eco de Prim*, ou si le *Verdadero Eco de Europa* est l'*Echo* de la France.

Une fois données ces explications, qui n'ont et ne peuvent avoir d'autre objet que de couvrir l'honneur national, nous devons exposer deux motifs puissans qui nous ont empêchés d'assister au *pronunciamiento* du 19, et de signer l'acte qui y est relatif. Le premier résulte de notre qualité d'étrangers, que nous perdrons par le seul fait de nous

immiscer dans les affaires politiques du pays. Le second, aussi puissant que le premier, est causé par la politique des armes françaises, qui est contraire à la nôtre tant que le gouvernement n'aura pas changé lui-même le but élevé qu'il se proposait en prenant part à la Convention de Londres.

Nous interpellons ceux qui ont abusé de nos signatures, afin qu'ils nous en présentent les originaux; pour les préjudices que nous en pouvons souffrir, nous sommes décidés à les appeler devant les tribunaux de la République, et, en cas extrême, à élever nos plaintes jusqu'à notre gouvernement même. En attendant, nous nous adressons à M. le vice consul espagnol résidant à Orizaba, pour qu'il veuille bien exiger la réparation de ce fait évidemment faux, non seulement en ce qui nous concerne, mais encore à l'égard de quelques autres, soit parceque nous avons refusé de nous rendre à l'invitation qui nous avait été faite dans ce but, soit parceque d'autres n'étaient pas dans la ville, soit, enfin, parcequ'un autre se trouvait hors de la République.

Dédiés tous à notre travail personnel, depuis que nous sommes arrivés sur les côtes de ce pays infortuné, nous le considérons comme notre patrie adoptive; nous déplorons ses malheurs; nous avons été présents et peut-être nous continuerons à l'être, aux luttes des siens et des étrangers; mais nous n'avons jamais pris et nous ne prendons jamais aucune part à ses questions politiques. Pourquoi donc, au préjudice de nos personnes et de nos intérêts, un imposteur veut-il nous entraîner, en supplantant sottement nos signatures, sur un terrain qu'il nous est défendu de fouler?

Il est fort étonnant qu'à l'ombre d'un peuple aussi civilisé que la France, un homme public, comme l'est le secrétaire de la préfecture, qui a autorisé l'acte, certifie les signatures de personnes dont il ne connaît même pas le son de la voix. Il est plus étonnant et plus regrettable encore que le *Verdadero Eco de Europa* ait inauguré sa publication en imprimant des mensonges aussi énormes.

Veuillez, Messieurs les rédacteurs, donner place aux lignes qui précèdent dans les colonnes de votre estimable journal, dans l'assurance de la gratitude de vos dévoués serviteurs.—*Ramon Rodri-*

guez—H. Pastor.—Vicente Quijano.—Luis Valdecilla.—Pablo Bustio.—Cayetano G. de Quevedo.—Pour mon frère qui se trouve en Europe, M. Quintana.—Vicente Mantilla.

NUMERO XIX.

Protestation du corps municipal de Mexico contre la conduite du général Almonté.

Publique est la conduite de M. Juan N. Almonté pour renverser l'ordre et la forme de gouvernement que la nation a conquis à force de tant de sacrifices; public est également l'appui que les bayonnettes françaises prêtent à des machinations aussi infâmes.

Le Mexique et le gouvernement qui le dirige ont en confiance en leur cause; ils ont attendu que le tems les vengât des informations hostiles et injustes qui ont décidé trois puissances amies à se mêler à leurs dissensions civiles. La conduite prudente et généreuse de la nation a répondu à ces intentions. Les commissaires des nations alliées, convaincus de la véritable situation du pays, et de la bonne disposition du gouvernement pour faire droit aux plaintes qui s'appuieraient sur la justice, ont déposé leur attitude primitive, ont reconnu la souveraineté et l'indépendance de la nation, le gouvernement actuel, comme légitime et capable de la constituer définitivement, sans secours étranger, et ont offert de ne plus s'occuper que de présenter leurs griefs, dans la sphère de la politique, en ouvrant à cet effet, des conférences.

Les troupes qui ont envahi le territoire ont été traitées en amies; tout ressentiment antérieur disparaissant, on n'a plus professé que les sentiments humanitaires qui caractérisent si noblement le mexicain. On a abandonné les fortes positions qu'avait notre armée; on a donné des casernes commodes et salubres aux alliés, et lorsque tout se préparait pour le règlement des différens, par une inconséquence difficile à expliquer, les commissaires français ont rompu le lien qui les unissait aux anglais et aux espagnols, et ont méconnu les conventions de la Soledad, basées sur l'honneur de leurs na-